CONTROLE TECHNIQUE : MISSION HAND RELATIVE A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

Les aléas techniques à la prévention desquels le contrôle technique contribue au titre de la mission Hand sont ceux qui découlent d'un défaut dans l'application des dispositions réglementaires relatives à l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées.

La mission porte sur les ouvrages et éléments d'équipement concourant à la satisfaction de ces exigences réglementaires.

Pour les bâtiments d'habitation, la mission ne comporte pas l'examen de l'application aux logements des dispositions réglementaires relatives aux personnes handicapées (circulations intérieures et adaptabilité).